



TRANSFERT DE LA PFC GENNEVILLIERS

ACCORD OTT FAVORABLE : SUD SIGNE

ACCORD ASF MEDIOCRE : SUD NE SIGNE PAS

Le 21 janvier 2020, les négociations Organisation du Temps de Travail (OTT) et Accompagnement Social et Financier (ASF) ont pris fin avec la réunion plénière de signature.

Le transfert de la PFC de Gennevilliers au Thillay va bouleverser la vie de tous ses agents, tant sur le plan professionnel, que sur le plan social et familiale. Ils et elles n'ont pas choisi cette situation, c'est une décision de la direction dans le cadre du Schéma Directeur Industriel (SDI). Pour SUD, c'est donc à la DOT Colis Ile-de-France de réunir les meilleures conditions pour que les postiers ne soit pas lésé. Même si l'accord OTT est favorable, les collègues méritent autre chose que l'accord ASF médiocre proposé par la direction.

ACCORD OTT :

Comme à notre habitude, nous avons consulté les agents de la PFC de Gennevilliers pour nous positionner. Après avoir étudié les différents régimes de travail, l'ensemble de l'OTT nous a semblé favorable (peu de samedis travaillés, une majorité de repos avec 2 jours consécutifs). SUD a porté la décision des travailleurs et a signé l'accord.

M. Adil Bouhafa (chef de projet) veut nous faire croire qu'il est obligé de sous-traiter le chargement et le déchargement pour des problèmes de recrutement, on veut nous faire avaler des couleuvres. SUD reste fermement opposé à la sous-traitance.

La réinternalisation de certains métiers, gestion des entrées et sorties, gestion du parc, est une bonne nouvelle, c'est une revendication de SUD porte depuis l'arrivée de la sous-traitance.

Cet accord est conclu pour une durée de 2,5 ans à compter du 1er septembre 2020.

ACCORD ASF :

En ce qui concerne l'accord ASF, c'est une autre histoire, autant La Poste est généreuse avec ses actionnaires (500 millions d'euros de dividendes reversées), avec ses directeurs (création d'une prime de 2500 € sans condition), autant dès qu'ils s'agit des agents, elle a des oursins dans les poches. Nous avons demandé que l'accord soit basé sur celui de Créteil, la DOT Colis nous a proposé un accord basé sur « Un avenir pour chaque postier », un accord qui porte mal son nom.

Demandes de SUD :

Calcul de l'indemnité mobilité géographique dès le 1er kilomètre, majoration 10% prévue et inscrit dans la réglementation.

Une vraie indemnité socle de 3000 € pour tout le monde et pas une indemnité de 500 € pour ceux qui ont eu leur 1er choix refusé.

Une indemnité pour ceux qui passent d'une brigade nuit à une brigade jour, en compensation de la différence de salaire.

La reconnaissance de la pénibilité pour les brigades en soirées et en nuit et la majoration de l'heure de nuit à 3 €.

L'aide au financement du permis de conduire à hauteur de 1500 €. Une indemnité pour l'achat d'un véhicule à hauteur de 5000 €.(absence de transport en commun et horaires atypiques)

Une indemnité changement de process pour tous les agents, nouvelle PFC, UAP, donc nouveaux outils de travail, nouvelles façons de travailler.

Une indemnité équipiers spécialisés, nouveaux métiers qui nécessite des formations, Indemnité spécifique II.3, grade II.1 de base.

Réponse de la DOT Colis :

Modification de la règle en vigueur, prise en compte du moyen de transport de l'agent, et non plus, le plus avantageux, comme ça s'est toujours fait dans tous les accords ASF.

Calcul de l'indemnité géographique par tranches et pas au km.

Finis l'indemnité socle pour tout le monde.

Pas d'indemnité nouveau process pour tout le monde.

Pas d'aide à l'achat d'un véhicule.

Des aides pour financer le permis de conduire, au cas par cas, en dehors de l'accord.

Pas de grade II.1 de base.

Positionnement syndical :

Toutes les organisations syndicales (SUD, FO, CGT, CFDT) ont signé l'accord OTT.

La CGT et FO ont choisi de signer l'accord ASF. Le représentant CGT s'est justifié en affirmant que l'accord était basé sur celui de Créteil et que selon lui, il y avait eu des avancées. FO ne s'est pas exprimé sur les raisons de sa trahison envers le personnel de la PFC.

SUD et la CFDT n'ont pas signé. Pour SUD, cet accord ASF est indigne, alors que nos salaires stagnent, que notre pouvoir d'achat baisse d'année en année, la direction cherche à faire des économies sur notre dos.

A SUD, nous sommes contre toute forme de collaboration avec la direction de La Poste.

C'EST TOUS ENSEMBLE QU'IL FAUT LUTTER !



Syndicat SUD-TMT
Traitement-Messagerie-Transport
25/27 rue des Envierges
75020 Paris
Tel:01 44 62 12 35
Fax:01 44 62 12 43
✉ sudtmt@sudptt.fr